



Co emprunteur non avisé des problèmes!!!!

Par **moi6930**, le **01/04/2012** à **21:47**

Bonjour,rnje suis **co -empruntrice** mais non acquéreuse d'un bien immobilier acheter en 2009, ce qui se passe c'est que la conseillère de la banque de mon ami , lui avait demander de trouver un co emprunteur pour son dossier il s'est tourné vers moi je pensais que sa aller être refusé mais je l'ai suivi à sa banque à l'époque j'avais 2boulots j'arrivais à 900eurso avec un crédit , la banquière m'a expliqué que mon crédit n'était pas un probleme car il restait peu de mensualité à payer elle m'a proposé d'ouvrir un compte dans sa banque pour que mon ami est droit au credit immo je lui est bien expliquer que nous n'étions pas marié elle m'a répondu que de toute façon je n'aurai pas de problème car n'étant pas pacser et ni marié si mon ami aurait un souci de paiement je ne serai pas tenu de payer car cela resterait en gros son problème que elle avait besoin de moi pour monter le dossier immo , mon ami est contacter pour signer moi j'arrive je signe je ne reçois rien et je n'ai pas le temps de lire quoique ce soit car madame la banquière était pressé , le temps passe mon ami reçoit exemplaire moi nom elle me dit qu'il a était envoyé chez mon ami qui lui en à unbref cette année en fevrier 2012 je reçois un documents de la part de la banque qui me demande de payer **680euros** du crédit immo car celui ci n'a était honoréimpossible de contacter mon ami apparemment en arrêt maladie (pire la conseillère ne travail plus à cette banque et mon compte se trouve dans cette banque)rnMa question suis je solidaire malgré moi des dettes de mon ami à savoir que je ne suis pas co acquéreur ni marié avec cette personne ?

Par **Marion2**, le **02/04/2012** à **09:48**

Bonjour,rnrnDans la mesure où vous êtes co-emprunteur, vous êtes responsable du règlement des remboursements au même titre que votre ami et si ce dernier ne règle pas, on vous demandera de tout régler, peu importe que vous ne soyez pas mariée avec cette

personne.
Vous n'aurez pas la possibilité de vous retourner contre votre ami puisque vous êtes co-emprunteur et non caution.
Cordialement.